

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE PUTEAUX**

Par arrêté n°27/2023 en date du 1 Septembre 2023, Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Puteaux.

Les caractéristiques principales du projet de modification n°5 sont :

- L'inscription des nouveaux bâtiments protégés sur le plan de zonage ;
- L'inscription des nouveaux emplacements réservés sur le plan de zonage ;
- L'extension de la zone de protection du commerce et de l'artisanat ;
- La complétude de la liste des bâtiments à protéger, présentant un intérêt patrimonial, architectural ou urbain ;
- La création d'une orientation d'aménagement et de programmation trame verte, bleue, brune et noire ;
- La complétude ou la modification de certains articles des zones UA et UD ;
- La création de nouveaux emplacements réservés

La personne responsable de ce projet de modification est l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense, représenté par son président, dont le siège social est fixé au 1, place du 27 mars 2002 92 000 Nanterre

Cette enquête se déroulera du lundi 25 septembre 2023 à 9h00 au mercredi 25 octobre 2023 à 17h00, soit pendant 31 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Puteaux, Hôtel de ville, 131 rue de la République, 92800 Puteaux.

A cet effet, Monsieur François DECLERCQ ingénieur en chef à la retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, par décision du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, n° E23000038/95 en date du 3 juillet 2023.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera consultable au siège de l'enquête, aux jours et horaires suivants :

- Lundi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00
- Mardi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00
- Mercredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00
- Jeudi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00
- Vendredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h30

Ainsi que sur le site internet de la ville : <https://www.puteaux.fr/Cadre-de-vie/Urbanisme/Plan-local-d-urbanisme-PLU> et sur un poste informatique situé à l'Hôtel de ville de la mairie de Puteaux.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée par voie postale à la Direction Aménagement urbain de la commune de Puteaux, à l'adresse du siège de l'enquête ou par voie électronique à l'adresse suivante : modification-n5-plu-puteaux@mail.registre-numerique.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être :

- Consignées, aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, sur le registre d'enquête papier à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, et déposé à cet effet en Mairie,
- Ou être adressées par courrier postal à l'attention du Commissaire Enquêteur-Modification n°5 du PLU Service Urbanisme - Hôtel de ville, 131 rue de la République, 92800 Puteaux.,

- Ou être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : modification-n5-plu-puteaux@mail.registre-numerique.fr
- Ou être consignées sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/modification-n5-plu-puteaux>

Les observations ou propositions reçues par voie postale ou par voie dématérialisée seront annexées au registre d'enquête papier.

Afin de recevoir en personne les observations ou propositions écrites ou orales et de répondre aux demandes d'information du public, une permanence sera assurée, au siège de l'enquête, par le Commissaire Enquêteur aux dates suivantes :

- Le lundi 25 septembre de 14h à 17h
- Le mercredi 4 octobre de 9h à 12h
- Le mardi 10 octobre de 14h à 17h
- Le samedi 14 octobre de 9h à 12h
- Le mercredi 25 octobre de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations ou propositions du public, quel que soit leur mode de transmission, seront consultables au siège de l'enquête aux heures d'ouvertures mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du Commissaire Enquêteur.

A l'expiration du délai d'enquête, le mercredi 25 octobre à 17h00, le registre d'enquête papier sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur. A partir de cette même heure, les observations ou propositions ne seront plus prises en compte quel que soit leur mode de transmission.

Toute personne pourra obtenir sur sa demande et à ses frais, la communication du dossier d'enquête publique ou des observations du public jusqu'à la clôture de l'enquête, cette demande est à transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : modification-n5-plu-puteaux@mail.registre-numerique.fr

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Puteaux pendant une durée d'un an, aux heures habituelles d'ouverture au public. Il sera également accessible sur le site internet de la ville : <https://www.puteaux.fr/Cadre-de-vie>. Le rapport et les conclusions seront communicables à toute personne sur sa demande.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le Commissaire Enquêteur, le Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial de Paris Ouest La Défense se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Puteaux.